



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, représenté par Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, son Président,

ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Bocage Bressuirais et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 17 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Bocage Bressuirais et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

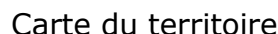
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

 Communauté d'agglomération du
Bocage Bressuirais



La population du territoire est relativement peu qualifiée ; la part de la population diplômée de l'enseignement supérieur (18,9%) est de presque 10 points inférieure à la moyenne nationale. La part des 15-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation est de 16% (16,9% en France de Province), un résultat positif qui ne doit pas occulter de réelles difficultés d'insertion pour ces jeunes.

La voiture individuelle est prédominante sur le territoire (85% des déplacements domicile-travail ; moins de 1% des déplacements pendulaires en transport en commun). Les dessertes ferroviaires sont particulièrement réduites et tournées vers les Pays de la Loire.

Le territoire se caractérise par un taux de chômage relativement réduit : il fait partie du tiers des EPCI français où ce taux est le plus faible.

Le territoire est marqué par son identité bocagère qui a une importance nationale pour les continuités écologiques entre massif central et armoricain. La haie est un véritable enjeu sur ce territoire, tout comme les prairies permanentes, les mares et petites zones humides, et les petits boisements. Un territoire de bocage bien connu et suivi par de nombreuses structures (inventaires des chemins ruraux, des plantations, inventaires des arbres remarquables).

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1 - Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Sous axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Sous axe 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire

Sous axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

Axe 2 - Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Sous-axe 2.1 Favoriser et accompagner la revitalisation des centres villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

Sous-axe 2.2 Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et de services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural

Axe 3 - Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Sous axe 3.1 - Conduire une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets et d'économie circulaire

Sous axe 3.2 - Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

Le Territoire comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire du Bocage Bressuirais** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et l'agglomération du Bocage Bressuirais, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Bocage Bressuirais et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon

les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 2 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage
Bressuirais

Alain ROUSSET

Pierre-Yves MAROLLEAU

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

NOTE D'ENJEUX

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION 2023-2025 DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Préambule

La stratégie du contrat régional repose sur le projet de territoire élaboré au cours des 5 premières années d'existence de la communauté d'agglomération. Ce projet de territoire a été réinterrogé par le nouvel exécutif communautaire au début de la mandature 2020-2026 puis réactualisé suite à l'adoption du PCAET avec comme fil conducteur la transition écologique.

Le projet de territoire définit les grandes orientations et priorités pour le territoire à l'horizon 2030. Il traduit la politique volontariste de cohésion et d'attractivité, de transition écologique et climatique du Bocage Bressuirais.

Ce document prospectif a mis en évidence la vision du Bocage Bressuirais pour les 10 prochaines années. A l'horizon 2030, l'enjeu est que le Bocage Bressuirais devienne un territoire¹ :

- Dynamique, riche de son développement endogène et de sa capacité d'innovation et d'adaptation avec une économie orientée vers l'innovation et la prise en compte des tendances liées à la croissance verte et au dynamisme de son activité agricole.
- Attractif : jouant le pont, le lien entre son attraction naturelle vers la Métropole Nantaise – le Grand Ouest et son positionnement comme Porte d'entrée de la Nouvelle Aquitaine. Cela doit permettre d'attirer de nouveaux habitants et notamment de jeunes diplômés.
- Connecté, ouvert sur les territoires voisins pour un vrai travail en partenariat et en synergie notamment en matière de formation, tertiaire ou de recherche-développement, mais aussi en matière d'infrastructures routières et aux technologies de l'information-communication.
- Aménagé avec une attention particulière pour un équilibre entre le tissu urbain et les espaces ruraux, entre la ville centre, les 5 pôles secondaires et les bourgs. Une volonté et une attention particulière seront apportées à un aménagement concerté et équilibré.
- Riche de la capacité de ses habitants à s'investir sur des projets : appui sur les forces vives et la vitalité du bénévolat.
- Fort de l'implication de sa population jeune
- Démontrant une capacité de résilience permettant de limiter les effets des crises économiques et en réussissant à réintégrer les personnes dans le tissu économique et social local.
- Communiquant : un territoire qui aura développé une image positive et une communication pour attirer de nouveaux habitants.
- Préservé avec un paysage de Bocage valorisé et un environnement de qualité.

Au regard de ces enjeux, le développement du Bocage Bressuirais pour 2030 s'appuie sur trois ambitions :

1. Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable
2. Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir
3. Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

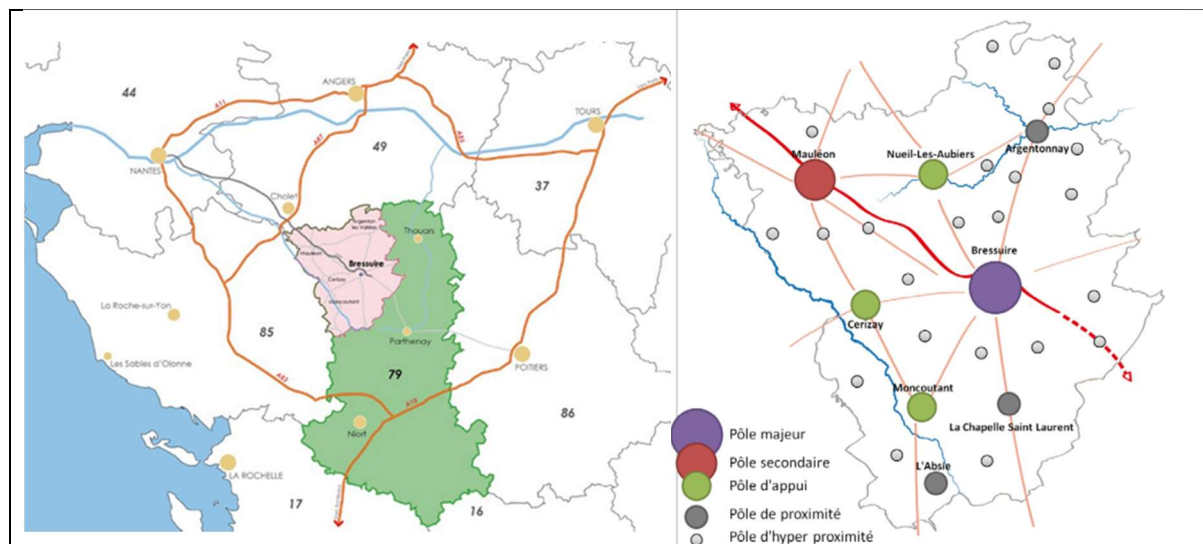
Ces ambitions constituent les trois axes stratégiques du contrat de développement et de transitions. Ils sont déclinés en sous-axes qui tiennent compte des compétences et priorités régionales ainsi que de la feuille de route Néo Terra en faveur des transitions écologiques et énergétiques.

¹ Extrait du projet de territoire

Le Bocage Bressuirais, territoire de contractualisation

Le territoire du Bocage Bressuirais est situé au nord-ouest du département des Deux-Sèvres, à la frontière des Pays de la Loire. Depuis le 1er janvier 2014, il est composé d'une seule communauté d'agglomération qui compte 33 communes et 73 740 habitants (Insee 2018).

Le territoire est situé à équidistance des agglomérations de Poitiers, Angers, Nantes, La Rochelle et Niort. Il se développe autour de la RN 249 reliant Nantes à Poitiers et connaît une attraction croissante en direction du Choletais.



Une organisation spatiale atypique

Contrairement aux autres communautés d'agglomérations fédérées autour d'une seule grande ville, la CA2B se distingue par une structuration spatiale atypique. Son territoire s'organise autour des pôles structurants de Bressuire (19 733 habitants), Mauléon (8 533 habitants), Cerizay (4 762 habitants), Nueil-Les-Aubiers (5 513 habitants) et Moncoutant-sur-Sèvre (5 046 habitants)² auxquels s'ajoutent les pôles de proximité d'Argentonnay, L'Absie et la Chapelle Saint Laurent. Cette organisation spatiale constitue une spécificité et une force pour le Bocage Bressuirais qu'il convient de maintenir et de conforter.

Une dynamique démographique positive

Depuis 20 ans, le Bocage Bressuirais se caractérise par une croissance démographique assez significative pour un territoire rural avec un gain de 5 500 habitants entre 1999 et 2017 en raison d'un solde naturel positif et d'un solde migratoire à l'équilibre. Cette croissance forte au début des années 2000 s'est ensuite ralentie tout en restant positive (+ 915 habitants entre 2012 et 2017).

La population du Bocage Bressuirais se distingue par une représentation importante de sa jeunesse avec près de 25% de sa population ayant moins de 20 ans. Toutefois, la part de la population âgée augmente avec un vieillissement de la population de 60 ans et plus de 21 % entre 2008 et 2018.

Sur la période 2012-2017, alors que la population augmente (+ 1,26 %), l'emploi diminue (- 0,87 %). Le développement de cette activité dite présentielle induit une demande croissante de biens et de services.

1. Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

L'industrie, une locomotive économique

Le Bocage Bressuirais compte 29 000 emplois (2019). Avec plus de 5 700 entreprises, le Bocage se place parmi l'un des cinq bassins les plus industriels de la région. Il fait partie des 14 « Territoires d'industrie » de Nouvelle-Aquitaine.

Le territoire se caractérise par son très grand nombre d'entreprises dans des filières variées : agroalimentaire (Galliance, Gastronome, Jardin de l'Orbrerie), meuble (Célio), automobile (Heuliez bus, Aubineau), fabrication de machines et équipements (Monosem, Ixapack Global), métallurgie (Clisson métal, Groupe Rouger Industrie), textile (JC Confection, Manoukian), cuir (Sidonew), plasturgie (Go.me.bo industrie), etc. Localement les entreprises peinent à trouver du personnel de production qualifié. Comme il n'existe pas d'offre de formation

² Recensement 2018

continue adaptée en proximité, elles recrutent des personnes sans expérience qu'elles forment ensuite en interne. Cette situation ne satisfait pas les entreprises qui expriment clairement leur besoin de nouvelles formations.

Un territoire de tradition agricole

Comme sur le plan industriel, le territoire se distingue par son caractère agricole très marqué (450 emplois salariés hors emplois familiaux). L'agriculture reste, malgré la diminution du nombre de ses exploitations (- 21% sur les 20 dernières années), l'un des premiers moteurs économiques du territoire. Le modèle agricole dominant est l'élevage (2/3 de la production). Cette orientation agricole a permis de conserver des paysages de bocage. Néanmoins, l'est du territoire connaît une intensification des productions avec le développement des grandes cultures, ce qui constitue un risque pour la préservation de la biodiversité et des paysages emblématiques du Bocage.

Le développement des circuits courts et de proximité, plus respectueux des enjeux climatiques, de santé et de sobriété énergétique, prend de l'ampleur. Ainsi 143 producteurs se sont déjà convertis à la vente directe et 62 sites permettent la vente sur place. À cela s'ajoutent les marchés réguliers et les épiceries de producteurs locaux. Mais s'il est relativement aisé pour les habitants de se fournir en produits locaux, les circuits courts ont plus de difficultés à s'introduire dans le marché de la restauration hors domicile.

Un faible niveau de qualification de la population et une offre de formation réduite

La population du territoire est relativement peu qualifiée ; la part de la population diplômée de l'enseignement supérieur (18,9%) est de presque 10 points inférieurs à la moyenne nationale. L'offre locale de formation supérieure se concentre dans les sections de techniciens supérieurs (246 inscrits en 2017) avec des effectifs en diminution de 10% en 10 ans.

Le développement d'une offre de formation complémentaire à celle qui existe, sur des secteurs porteurs, en adéquation avec les besoins des entreprises locales, le développement de l'économie sociale et solidaire constituent des pistes de réflexion majeures portées par les décideurs locaux.

Le tourisme, un levier de développement économique

Le tourisme du Bocage Bressuirais est essentiellement un tourisme vert qui se traduit par le développement des chemins de randonnée, de sentiers balisés, en se souciant de la préservation de la biodiversité et de ses ressources naturelles. Le territoire est bien équipé en voies vertes avec 4 itinéraires qui le traversent et permettent de rejoindre la Vendée à vélo et la Vélo Francette, deux véloroutes d'intérêt national. 9 parcours de géocaching Terra Aventura ont également été créés sur le territoire.

La mise en valeur du patrimoine architectural et patrimonial du bocage est une autre facette de ce tourisme vert. Il s'articule autour des principaux sites du territoire : le Château de Saint Mesmin, l'Abbaye à Mauléon avec son musée récemment ouvert, le Château de Bressuire et le musée de la Tour Nivelle à Courlay.

Situé à proximité de sites à haute fréquentation touristique (Puy du Fou, Marais Poitevin, Futuroscope, Châteaux de la Loire), le territoire reste néanmoins une destination touristique de courts séjours. Il convient aujourd'hui de développer et de valoriser le potentiel touristique local pour en faire un véritable levier de développement économique.

Pour répondre à ces problématiques, le Bocage Bressuirais a décliné sa stratégie autour de trois sous-axes :

Axe 1 - Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Sous axe 1.1

Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local (ex. : Ecole de la transition écologique-ETRE, parcours marque employeur Régional, services de proximité...)

Sous axe 1.2

Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire (ex. : CABRIDICI, développement de la filière caprine de qualité, mise en place d'espaces tests pour accompagner l'installation agricole...)

Sous axe 1.3

Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique (ex. : Rénovation du château de Bressuire, redéploiement du site de Pescalis, développement touristique et culturel du château de Saint Mesmin...)

Proposition d'indicateurs quantitatifs d'évaluation

Nombre de création et/ou maintien de commerces alimentaires de proximité et multiples ruraux

Nombre d'entreprises engagées dans la démarche de marketing territorial

2. Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Des centres-villes et centres-bourgs en manque d'attractivité

Dans le cadre des travaux pour la définition du SCoT et du PLH, il a été constaté une perte d'attractivité des centres-villes et centres-bourgs : parc de logements anciens délaissés et non adaptés aux modes de vie actuels, déprise commerciale et de services dans les cœurs anciens, paysages urbains insuffisamment valorisés, cheminements dédiés à la mobilité active peu développés...

L'agglomération a alors défini le programme intercommunal « Cœur de bourg, cœur de vie » en 2015 pour soutenir les initiatives et coordonner les actions autour d'un même objectif : faire vivre les centres-bourgs et centres-villes. Ce dispositif vise à mettre en cohérence les politiques et dispositifs financiers mobilisables dans les différents champs de compétences de la CA2B (habitat, urbanisme, économie, développement durable, tourisme, culture) afin de soutenir l'attractivité des cœurs de bourg.

Au vu des enjeux de revitalisation partagés et des démarches déjà initiées à l'échelle intercommunale et communale, la CA2B et les 6 petits et moyens pôles urbains : Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers et Argenton-sur-Sèvre ont répondu collectivement en 2020 à l'AMI Région en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Cette démarche collective permet de travailler en synergie, de faciliter l'émergence puis la concrétisation de projets en cœur de ville, de favoriser l'expérimentation de démarches et de soutenir des initiatives afin de réinvestir voire de réinventer les cœurs de bourgs et de ville. Signée le 4 janvier 2021, la convention-cadre pluriannuelle Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs expose, commune par commune, les projets de revitalisation des communes : plan-guide, rénovation d'îlots, valorisation du patrimoine et des espaces publics, création et réhabilitation de logements locatifs, maintien du commerce, cheminements doux.... Depuis sa signature, différentes actions et projets ont été enclenchés. Sur le volet appui à l'ingénierie, notons par exemple le recrutement de deux chefs de projet de revitalisation à Mauléon et Argenton-sur-Sèvre/Nueil-Les-Aubiers, le lancement de plans guide sur 4 communes à compter de septembre 2022. Sur le volet « mutation d'îlots stratégiques », des études de faisabilité vont s'enclencher à compter de septembre sur 3 îlots à Argenton-sur-Sèvre, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-Les-Aubiers. Et les travaux pour la création de Résidences Habitat Jeunes à Bressuire et Nueil-Les-Aubiers sur des friches urbaines ont commencé (phase de démolition pour le site de Bressuire) ou vont débuter très prochainement. La requalification d'îlots stratégiques constitue un chantier-clef du contrat.

Dans la suite des démarches engagées et en lien avec l'élaboration des plans guide, le Bocage Bressuirais cherche aujourd'hui à intégrer la Nature en ville afin de développer la biodiversité, d'anticiper le changement climatique et ainsi renforcer l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs conformément à la feuille de route Néo-Terra. Cette démarche constitue un autre chantier-clef du contrat.

Un réseau d'équipements et de services à consolider

Le territoire du Bocage Bressuirais souffre d'une faible densité en matière d'offre de soins et de professionnels de santé. Pour les médecins, le taux (63 pour 100 000 habitants) se situe en dessous des moyennes départementale (74), régionale (97) et nationale (89). 30% des médecins ont plus de 60 ans (DREES 2018) et la moyenne d'âge est élevée (51 ans). Compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie et du vieillissement de la population, le maintien d'une offre de soins de proximité et d'habitat inclusif est un enjeu majeur pour le Bocage Bressuirais.

Le territoire bénéficie d'un maillage équilibré d'équipements sportifs d'envergure : un centre départemental de tennis qui accueille des compétitions nationales et internationales, cinq centres aquatiques et une baignade biologique Val de Scie à Nueil-Les-Aubiers, un golf 18 trous à Bressuire, etc.... Le tissu associatif qui regroupe une grande palette de disciplines – en particulier pour le football, le handball, l'athlétisme et le tennis – contribue à faire vivre cette offre sportive. Certains équipements sont toutefois vieillissants et pénalisent le développement des activités sportives. Des travaux d'envergure sont envisagés.

Une offre culturelle riche et variée

L'offre s'organise prioritairement autour des 6 pôles urbains qui accueillent de nombreux équipements culturels de proximité au premier rang desquels les bibliothèques (de compétence communautaire), un conservatoire de musique décentralisé sur les 6 communes, trois musées (Bressuire, Mauléon, Courlay), des cinémas (Argenton-sur-Sèvre, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre) et des salles de spectacles professionnelles. À noter que Bocapôle (équipement de type Centre des congrès) à Bressuire, le Théâtre à Bressuire et l'Abbaye à Mauléon sont des équipements structurants d'intérêt communautaire. Une convention pluriannuelle d'objectifs Scène de Territoire liée à l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national – mention Art en territoire » lie la CA2B avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà de la compétence de l'agglomération et des services animations des communes, le Bocage est riche d'un tissu associatif dynamique avec de nombreuses associations de pratiques en amateurs (chant choral, théâtre...) et de promotion du patrimoine. L'ensemble des acteurs associatifs et publics travaille globalement dans une belle dynamique partenariale et propose une grande diversité de manifestations, événements, festivals tout au long de l'année qui valorisent le patrimoine bocain. Nombreuses sont aussi les associations qui n'ont pas pour but premier la Culture, mais qui s'en emparent et animent le territoire. Toutefois, la crise sanitaire a fragilisé la majorité des équipements et services. Une baisse des fréquentations, et par conséquent des recettes, ainsi qu'une démobilité des bénévoles et parties prenantes est constatée. Cette période a également vu l'émergence de nouvelles habitudes dans la population qui semblent freiner les dynamiques existantes. Des lieux alternatifs émergent, témoignant de changements d'envies et de comportements.

La Cité de la Jeunesse et des Métiers, un outil au service de la politique Jeunesse

Du fait de la part importante des moins de 15 ans et 15-29 ans (respectivement 19,5 % et 14,2% en 2019), la Jeunesse est un secteur prioritaire et stratégique pour le Bocage Bressuirais. Une stratégie Jeunesse visant l'autonomie et l'implication des jeunes a été définie par la CA2B en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la CAF, la MSA et le Programme d'investissement d'avenir (PIA) 2015-2020. La Cité de la Jeunesse et des Métiers (CJM) à Bressuire – réunissant les services Jeunesse de la CA2B, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi ainsi que le Bureau d'Information Jeunesse –, constitue une vitrine et un symbole fort de cette volonté politique. Afin d'optimiser proximité, écoute et accompagnement au niveau local, la CJM s'inscrit dans un réseau d'acteurs et d'associations partenaires qui maille l'ensemble du territoire (Nueil-Les-Aubiers, Argentonnois, Bressuirais, Cerizéen, Mauléonais et Moncoutantais).

Politique de la ville, le quartier prioritaire Valette

Depuis 2015, en application de la nouvelle méthodologie d'identification des quartiers de la politique de la ville, l'État a procédé à l'inscription du quartier « Valette » situé sur la commune de Bressuire dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire. Pour 2022, les orientations suivantes ont été définies :

- Sur la thématique « cohésion sociale » : développer l'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative, développer l'accompagnement des 12-18 ans vers l'autonomie et la prise de responsabilité, renforcer la cohésion sociale, favoriser la citoyenneté, l'accès aux droits et aux services et lutter contre la fracture du numérique.
- Sur la thématique « emploi » : lever les freins à l'emploi, développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes du quartier.

Pour accompagner ces démarches, le Bocage Bressuirais a décliné sa stratégie autour des sous-axes suivants :

Axe 2 - Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Sous-axe 2.1 Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services (ex. : Elaboration de plan guide, études pour la requalification d'îlots stratégiques, requalification d'îlots stratégiques, opération expérimentale et collective « nature en ville »...)

Sous-axe 2.2 Rendre accessible et maille le territoire par une offre d'équipements et de services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural (ex. : MSP, équipements sportifs...)

Proposition d'indicateurs quantitatifs d'évaluation

Nombre d'études pour la requalification d'îlots menées

Nombre d'équipements et services réalisés

3. Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Un territoire très engagé dans la réduction des déchets

L'Agglo2B compétente en matière de prévention, collecte et traitement des déchets s'est dotée d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2024. Ce document fixe, à l'échelle du Bocage Bressuirais les objectifs de réduction des déchets et définit un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre. De nombreuses actions ont déjà vu le jour pour réduire singulièrement le volume des déchets : déchetteries et plateformes de déchets verts, tarification incitative, composteurs domestiques, sites de compostage partagé, programmes de sensibilisation (habitants, scolaires, familles zéro déchet...), service de broyage de végétaux, manifestations écoresponsables, etc. Ces actions ont donné d'excellents résultats. En

effet, à titre d'exemple, la production d'ordures ménagères est passée de 184,8 kg/hab en 2010 à 97,4 en 2021 et le volume de déchets recyclables de 89,9 kg/hab à 120,7 kg sur la même période.

Fort de cette réussite, la CA2B accompagne la mise en place d'une Matériauthèque portée par l'association Accro'Bat pour valoriser par le réemploi les produits apportés en déchetterie. Ce projet nécessite notamment la création d'espaces de réemploi sur les déchetteries du territoire et s'accompagner par la mise en place d'actions de sensibilisation (communication, animations, ateliers grand public autour du réemploi, etc.). Pour mener ces actions, la CA2B répond à l'AAP Région Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets.

Le bocage, un réservoir de biodiversité

Les ensembles bocagers du territoire présentent une grande diversité grâce notamment à leurs interconnexions avec les milieux humides et abritent, à ce titre, une biodiversité importante. Ces paysages sont toutefois menacés. L'arrachage des haies reste encore fréquent. Leur préservation est liée avant tout à l'activité agricole, indispensable à leur maintien. Une valorisation économique de ces milieux doit être trouvée sinon ils seront abandonnés ou totalement remaniés en privilégiant des espaces ouverts. Les actions de préservation des paysages de bocage initiées depuis plusieurs années par les acteurs locaux (associations, communes, agriculteurs...) nécessitent d'être encouragées et soutenues : inventaires communaux des haies, études spécifiques, mise en place de plans de gestion et plantations de haies...

Pour poursuivre les dynamiques engagées, le Bocage Bressuirais a décliné sa stratégie autour des sous-axes suivants :

Axe 3 - Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Sous axe 3.1 - Conduire une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets et d'économie circulaire (ex. : Déploiement de zones de réemploi pour les déchetteries du territoire, actions de prévention des déchets...)

Sous axe 3.2 - Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels (ex. : Restauration des haies dégradées et accroissement des linéaires de haies et de boisements, élaboration de plans de gestion de la haie bocagère...)

Proposition d'indicateurs quantitatifs d'évaluation

Nombre de zones de réemploi aménagées

Nombre de plans de gestion de haies réalisés

ANNEXE 2

	CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 DU BOCAGE BRESSUIRAIS									Prévisionnel / priorisation des actions						
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
1	AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable	Sous axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local	Ecole de la transition écologique - ETRE : formation aux métiers de la transition écologique adaptées à un public de jeunes en difficulté (décrochage scolaire, handicap, recherche d'orientation)	La Colporteuse	Région Nouvelle-Aquitaine et régions limitrophes	MATURE	X	99 205 €	60 000 €	X				Emploi-Formation		
2			Construction d'une boulangerie-pâtisserie pour développer de nouvelles activités ouvertes sur l'écosystème local	Commune de la Forêt-sur-Sèvre	Commune de la Forêt-sur-Sèvre	MATURE	X	1 470 000 €	100 000 €	X			Taux 25 % maximum plafonnée à 100 000 €	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
3			Espace multiservices, bar à viande (circuits courts) à Clazay (commune déléguée de Bressuire)	Commune de Bressuire	Bressuire	AMORÇAGE	X				X		Taux 25 % maximum plafonnée à 100 000 €	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
4			Réhabilitation de l'ancien café-restaurant de Noirlieu (commune déléguée de Bressuire) en commerce multi-services	Commune de Bressuire	Bressuire	AMORÇAGE	X				X		Taux 25 % maximum plafonnée à 100 000 €	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
5			Parcours marque employeur Régional - phase expérimentation (marketing territorial)	CA2B	Bocage Bressuirais Région Nouvelle-Aquitaine et régions limitrophes	CHANTIER CLE	X			X	X	X			Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
6		Sous axe 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire	CABRIDICI : développement de la filière caprine de qualité	CIVAM du Haut Bocage	Bocage Bressuirais	MATURE	X	77 426 €	38 700 €	X	X		AAP Circuits Alimentaires Locaux	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
7			Mise en place d'espaces tests pour accompagner l'installation agricole	Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et la Milieu rural (CIVAM) du Haut Bocage	Bocage Bressuirais	AMORÇAGE	X							Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
8		Sous axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique	Rénovation du Château de Bressuire	Bressuire	Bressuire	MATURE	X	2 000 000 €	60 000 €	X	X		Taux de 15 % maximum plafonnée à 60 000 € par an Restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
9			Restauration du Palais et création d'un lieu destiné à l'artisanat d'art à Mauléon	Mauléon	Mauléon	AMORÇAGE	X					X	X	Restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
10			Redéploiement du site de Pescalis	CA2B	Bocage Bressuirais	AMORÇAGE	X					X	X	Etude en cours CPER 2021-2027	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
11			Développement touristique et culturel du Château de Saint-Mesmin	Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin	Bocage Bressuirais	AMORÇAGE	X					X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
12			Elaboration d'un plan guide de revitalisation : ingénierie stratégique	Nueil-Les-Aubiers	Nueil-Les-Aubiers	MATURE	X	32 250 €	14 100 €	X			Taux 40 % maximum	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
13			Etude pour la requalification des îlots stratégiques de Saint Gervais à Moncoutant sur Sèvre, du Prieuré à Argentonnay et du Lion d'Or à Nueil-les-Aubiers	Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers, Argentonnay	Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-Les-Aubiers, Argentonnay	MATURE	X	36 000 €	5 400 €	X			Taux 15% à 30 % maximum	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-205053759-20221017-1mc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022

Retour Préfecture : 28/10/2022

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
14	AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir	Sous-axe 2.1 Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services	Requalification d'îlots stratégiques pour des logements, locaux commerciaux et services	Bressuire, Mauléon, Cerizay, Argentonnay, Nueil-les-Aubiers, Moncoutant-sur-Sèvre, Deux Sèvres Habitat...	Bressuire, Mauléon, Cerizay, Argentonnay, Nueil-les-Aubiers, Moncoutant-sur-Sèvre	CHANTIER-CLE	X			X	X	X	Ilot des Quatre Saisons à Bressuire, îlot du Renard, îlot Kinkel, "62 Grand Rue" à Mauléon, îlot de la Jetterie et Saint Michel à Cerizay, îlot du Prieuré à Argentonnay, Ancienne scierie et îlot Saint Gervais à Moncoutant-sur-Sèvre, immeubles Gonnord, Béraud et Lion d'Or à Nueil-les-Aubiers, résidences habitats jeunes ...	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
15			Opération expérimentale et collective "nature en ville"	Communes	Bocage Bressuirais	CHANTIER-CLE	X							Environnement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
16		Sous-axe 2.2 Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural	Réhabilitation de la maison de santé pluridisciplinaires (MSP) de Nueil-Les-Aubiers	CA2B	Nueil-Les-Aubiers	MATURE	X	600 000 €	60 000 €	X	X		Taux 10 % maximum plafonnée à 100 000 € sous réserve avis favorable du comité de sélection des MSP	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
17			Rénovation du "34 Grand'rue" pour des logements de professionnels de santé	Mauléon	Mauléon	MATURE	X	391 900 €	39 190 €	X			Taux 10 % maximum plafonnée à 100 000 € sous réserve avis favorable du comité de sélection des MSP	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
18			Rénovation du centre départemental de tennis à Bressuire	CA2B	Bressuire	MATURE	X	4 500 000 €	700 000 €	X	X		Subvention sollicitée CPER 2021-2027	Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
19			Rénovation de la Piscine de Bressuire Cœur d'O	CA2B	Bressuire	AMORÇAGE	X						Sous réserve d'un usage par les lycéens	Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
20			Création d'une maison de santé pluridisciplinaires (MSP) à Mauléon	CA2B	Mauléon	AMORÇAGE	X			X	X		Taux 15 % maximum plafonnée à 150 000 €	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
21			Requalification de "la Maisonnée" en lieu innovant de services aux habitants et associations	Bressuire	Bressuire	AMORÇAGE	X				X	X		Revitalisation centres bourgs	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique	
22	AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale	Sous axe 3.1 Conduire une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets et d'économie circulaire	Déploiement de zones de réemploi pour les déchetteries du territoire	CA2B	Bocage Bressuirais	MATURE	X	30 000 €	16 500 €				AAP accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets Taux d'intervention 55 % maximum plafonné à 250 000 €	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »	
23			Actions de prévention des déchets	CA2B	Bocage Bressuirais	MATURE	X	30 000 €	20 000 €				AAP accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets Taux d'intervention 70 % maximum plafonné à 20 000 €	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »	
24		Sous axe 3.2 Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels	Restauration des haies dégradées et accroissement des linéaires de haies et boisements	Mauléon	Mauléon	AMORÇAGE	X			X	X	X	Sous réserve de la reconduction de l'AAP Nature et Transition	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
25			Elaboration de plans de gestion de la haie bocagère	Agglo 2B, Sèvre Environnement, Bocage Pays Branché	Bocage Bressuirais	CHANTIER CLE	X			X	X	X		Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
	ingénierie du contrat :		Chef de projet cohésion territorial		CA2B				30 000 €	X	X	X	sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum pour 0,5 ETP)	Ingénierie		
			Chargés de mission thématiques (revitalisation centres villes/centres-bourgs, attractivité économique, circuits courts, transition écologique et environnementale)		CA2B					120 000 €	X	X	X	sur la période 2023-2025 (20 000 €/an maximum pour 1 ETP) limité à 2 ETP par contrat	Ingénierie	
			Animation Volet Territorial des Fonds Européens		CA2B					30 000 €	X	X	X	sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum)	Ingénierie	